

- 4 JUIL. 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil seize, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Bernard LIAIS, Robert NATALE à Jean LOCATELLI, Pierre OSER à Denis BANDELIER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 17 juin	Jeudi 17 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

2016-05-17 Budget Eau potable-Contractualisation d'emprunts à moyen terme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant les investissements 2016

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2016-03-15D actant le budget primitif 2016 du service des eaux et notamment le besoin de financement à hauteur de 2 000 000 € HT par emprunt,

Dans le cadre du financement de ses opérations d'investissement 2016, le service des eaux de la CCST, après consultation auprès de 5 organismes financiers, a décidé de contractualiser avec la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté qui propose des emprunts spécifiques pour l'eau potable.

Le financement 2016 s'articulera autour de 2 prêts PSPL pour un montant total de 2 millions d'euros (2 000 000 €) permettant de réaliser les différentes opérations inscrites au budget 2016 dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- **La 1^{er} ligne de prêt indexée au livret A :**

Montant du Prêt : 700 000 €

Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 12 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Constant

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **la 2^{ème} ligne de prêt indexé sur taux fixe :**

Montant du Prêt : 1 300 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel: 1,34 %

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le choix de l'organisme attributaire des lignes de financement, c'est-à-dire la Caisse des Dépôts et Consignations
- de valider les conditions des 2 prêts ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer, négocier et engager la collectivité quant aux propositions ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant
- d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 27 JUIN 2016
Et publication ou notification le 7 JUIN 2016

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Le Président,

Le Président *
Christian RAYOT

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

- 4 JUL. 2016

Service Courrier